



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 27 - septembre 2011

Le Billet du Syndic:

Voilà que l'automne est à nouveau parmi nous, tel un ami fidèle modérant la lumière vive de l'été et apaisant le feu des chaleurs caniculaires, douce saison apparue avec un peu d'avance.

En marchant dans la forêt de buis de Ferreyres, j'ai été frappé par la beauté de la nature dans notre région. Vous me direz que ce n'est pas la première fois que je m'y promène et que j'aurais pu m'en rendre compte bien plus tôt ; cependant, si j'avais déjà remarqué tout cela, il y a quelque chose de particulier cette année dans cette lente préparation à l'hiver qui ne va pas manquer de frapper à nos portes.

Lorsque nous prenons le temps de nous placer en spectateur privilégié, celui qui n'est pas face à la scène, mais bien dans la scène comme acteur à part entière, nous pouvons prendre la mesure de ce que notre environnement est splendide d'authenticité. Nos villages du pied du Jura sont préservés de constructions industrielles ou de grands axes de communications, le plateau offre au promeneur une vue panoramique splendide, ouverte au lointain du nord à l'ouest.

Préserver cette qualité de vie et le travail de tous ceux qui ont œuvré à la conservation de ce territoire depuis des siècles, sera un défi des autorités de ce district pour les prochaines années. Trouver le juste milieu entre développement et défense de ce patrimoine naturel est de notre devoir le plus important pour les générations futures, afin de leur donner un avenir sain et prospère. Vaste tâche...

Conseil Général

Première séance du Conseil général pour cette législature 2011-2016, le 27 septembre 2011 à 20h00 à la salle villageoise. A l'ordre du jour :

- Préavis N° 01/2011-2016 concernant la délégation de compétences
- Préavis N° 02/2011-2016 concernant l'arrêté d'imposition 2012
- Préavis N° 03/2011-2016 relatif au le changement du tamis-pressé de la STEP
- Préavis N° 04/2011-2016 relatif aux travaux d'étanchéité du toit plat du restaurant

Toutes les personnes ayant le droit de vote communal ont la possibilité de faire partie du Conseil général.

Conseil suivant, le mardi 6 décembre 2011.

Fête villageoise 1^{er} octobre 2011

pour fêter dignement nos municipaux sortants : Mary-José Magnenat et Jacques Chanson et pour découvrir ou redécouvrir la Commune, rejoignez-nous le 1^{er} octobre 2011 à 8h30 au Collège !

**09h00 présentation de la Fondation Culturelle et Sociale de La Chaux
ensuite visite de commune**

12h00 apéritif

13h00 repas

Cette manifestation se déroulera de 8h30 à environ 16h00

Coupon réponse à retourner d'ici le 20 septembre 2011

Je/nous participerai/rons à la fête villageoise du 1^{er} octobre 2011

toute la journée, dès 8h30

au repas seulement, dès 13h00

NOM, PRENOM

nombre : adulte(s) enfant(s)

Date et signature :

Modération du trafic

Voilà c'est parti ! Les travaux commenceront officiellement le lundi 12 septembre et vous pourrez déjà voir l'entreprise Colas SA s'installer à la place de Concours jouxtant la déchetterie, dès le jeudi 8.

Nous vous informerons régulièrement des différentes phases de travaux et des implications sur la circulation aux abords du chantier, mais pouvons d'ores et déjà vous annoncer que les premières interventions se feront sur le tronçon compris entre la future « porte de Cuarnens » et le battoir. L'entreprise privilégie une durée relativement concise d'environ 1 année et mettra à disposition deux équipes pour cela. La Municipalité se tient à votre disposition pour toute question relative à ce chantier d'envergure et mettra tout en œuvre pour vous éviter un maximum de désagréments.

Pour le bon voisinage et la quiétude de chacun !

Pour rappel, à l'art. 41 de notre règlement de Police, un paragraphe évoque des consignes à respecter concernant les **travaux bruyants**, soit: *Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 20 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels. En outre, en dehors de ces heures, toutes mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible. Font exception aux règles ci-dessus, celles citées à l'article 57. En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est **interdit** entre 12 heures et 13 heures, ainsi qu'à partir de 20 heures et jusqu'à 7 heures.*

Merci pour votre respect !

Foire aux fruits d'hiver

Nous vous annonçons d'ores et déjà la traditionnelle foire aux fruits d'hiver qui se déroulera le dimanche 20 novembre 2011 à Saoû !

Association du Veyron à la Vèbre

COUPON REPONSE A RETOURNER DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA COMMUNE

ROUTE DE ST-DENIS 3, 1308 LA CHAUX